

Ambulancier

RNCP36542 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	331
Formacode(s)	31815
Code(s) ROME	J1305
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/06/2027

Certificateur(s)

Ministère chargé de la santé

Partenaires habilités

121 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 118 à former et organiser l'évaluation et 3 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
A.D.A.S.U.	32919829500019	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC	30540504500702	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC	30540504500785	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC TOULOUSE	30540504500421	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500066	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500116	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500249	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500587	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500991	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504501130	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 121 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36542-ambulancier/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans l'objectif d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, la certification mise en place par l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier vise à assurer le niveau de compétences nécessaire à l'ambulancier, qui est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de

transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

ACTIVITÉS VISÉES

1. Prise en soin d'un patient à tout âge de la vie dans une situation singulière et dans le cadre d'un transport sanitaire sécurisé;
2. Réalisation d'un recueil de données cliniques du patient, mise en œuvre de soins notamment ceux relevant de l'urgence et transmission des données;
3. Contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre;
4. Transport sanitaire du patient ;
5. Contrôle et entretien des matériels, équipements et installations du véhicule;
6. Traçabilité des informations liées au patient transporté et renseignement du dossier de prestation ambulancière;
7. Travail en équipe, traçabilité et transmission de savoir-faire issus de sa pratique professionnelle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage ;
2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté ;
3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient ;
4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences;
5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence;
6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport ;
7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient ;
8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés ;
9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité ;
10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels ;
11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

Blocs de compétences

RNCP36542BC01 — Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions

LISTE DE COMPÉTENCES

- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage
- Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté
- Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation comportant une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical
- Evaluation des compétences en stage

RNCP36542BC02 — Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence

LISTE DE COMPÉTENCES

- Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences
- Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Attestation de formation GSU niveau 2
- Evaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU 2)
- Evaluation des compétences en stage

RNCP36542BC03 — Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport
- Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des compétences en stage en entreprise de transport

RNCP36542BC04 — Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention

LISTE DE COMPÉTENCES

- Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés
- Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Etude de situation identifiée en stage / Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
- Evaluation des compétences en stage

RNCP36542BC05 — Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels
- Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
- Evaluation des compétences en stage

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La profession d'ambulancier diplômé d'Etat s'exerce majoritairement dans le secteur privé commercial (entreprises de transport sanitaire), éventuellement associatif (la Croix-Rouge française) mais aussi dans le secteur public hospitalier (les ambulanciers relèvent alors de la fonction publique hospitalière).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ambulancier diplômé d'Etat

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Articles R.6312-10 et R.6312-7 du code de la santé publique ; arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 800 €
Familles professionnelles (FAP)	J3X40 — Conducteurs de véhicules légers · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 591
Jugés difficiles à recruter	52 %
Emplois saisonniers	14 %
Familles professionnelles (FAP)	J3X40 — Conducteurs de véhicules légers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury du diplôme d'Etat d'ambulancier est nommé par le préfet de région, sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou de son représentant. Il est présidé par ce dernier ou son représentant et comprend :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- un directeur d'un institut de formation d'ambulanciers ;
- un formateur permanent d'un institut de formation d'ambulanciers ;
- un conseiller scientifique paramédical ou médical, professionnel de l'urgence, d'un institut de formation d'ambulanciers ;
- un chef d'entreprise de transport sanitaire en exercice, titulaire d'un diplôme d'Etat d'ambulancier ou son représentant, également titulaire de ce diplôme ;
- un ambulancier diplômé d'Etat salarié d'une entreprise de transport sanitaire ou en exercice dans un établissement de santé.

Le préfet de région peut décider d'organiser des sous-groupes d'examineurs. Dans ce cas, chaque sous-groupe est composé de trois personnes :

- un directeur d'un institut de formation d'ambulanciers ou un formateur permanent ;
- un chef d'entreprise de transport sanitaire en exercice titulaire d'un diplôme d'Etat d'ambulancier ou son représentant, également titulaire de ce diplôme ;
- un conseiller scientifique paramédical ou médical, professionnel de l'urgence, d'un institut de formation d'ambulanciers.

COMPOSITION DU JURY — VAE

A venir (en attente de publication d'un arrêté)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 593 €
Selon la branche	7 708 € – 8 986 €

Prise en charge	Branches concernées
8 593 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 986 €	CPNE-FP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif
8 820 €	CPNE transport et activités auxiliaires
7 708 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/06/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP4812

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36542/>

Où se former

Formations référencées	123
Organismes	57
Régions couvertes	18
Prix indicatif	245 € – 10 890 €
Durée	28 – 1596 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	63
Organismes gestionnaires (CFA)	34
Organismes formateurs	53
Régions couvertes	15
Départements couverts	51
Organismes certifiés Qualiopi	53
Sessions	de 09/2025 à 06/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	631
Parcours menés à terme	482

Taux d'achèvement	76 %
Période	08/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	683
Montant total engagé	1 840 802 €
Coût moyen par dossier	2 695 €
Durée moyenne	382 h
Période	07/2022 – 08/2026
France compétences	68 %
Reste à charge titulaire	14 %
France Travail	10 %
Régions	4 %
Entreprise	2 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.